

ANALYSE DE LA FILIERE PLASTIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

PROBLÉMATIQUE

Si le plastique a d'abord été perçu comme une révolution, symbole d'une société en plein essor et à l'origine de nombreuses innovations, son utilisation a petit à petit été remise en question. À la fois solution et problème, son statut paradoxal lui vaut un encadrement réglementaire de plus en plus contraignant avec lequel doivent composer les acteurs de la filière plastique, nombreux dans les Pays de la Loire et présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ceux-ci se retrouvent ainsi au croisement d'une demande mondiale en hausse et d'un appel à la réduction de la consommation, au développement de solutions alternatives, ou encore au déploiement du réemploi.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude vise à dresser un état des lieux de la filière plastique en région, en interrogeant les acteurs qui la composent afin de comprendre les enjeux que soulèvent les évolutions réglementaires et les défis sous-jacents auxquels ils font face. Elle vise également à mieux connaître les principaux consommateurs de plastique en région, et présente l'état d'avancement de l'économie circulaire du plastique dans les Pays de la Loire.

Elle devra notamment permettre de :

- **Renforcer l'intervention régionale** en faveur des projets d'entreprises contribuant à accélérer la réduction, le réemploi et le recyclage des plastiques ;
- **Aider les entreprises** à mieux répondre aux exigences réglementaires actuelles et futures ;
- **Soutenir leurs investissements** en toute complémentarité avec les autres financeurs (privés et publics) pour faciliter leur transition vers de nouveaux modèles économiques circulaires.

Cette étude s'intéresse exclusivement aux polymères thermoplastiques, et ne concerne pas les composites (composites thermodurcissables, composites thermoplastiques, etc.) ni les élastomères (caoutchouc), qui présentent des caractéristiques différentes, notamment en ce qui concerne la gestion de la fin de vie.



PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Le périmètre retenu pour cette étude englobe les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur du plastique, de l'amont jusqu'à l'aval (y compris les acteurs dits intermédiaires : cabinets de conseils, distributeurs, etc.), comme représenté ci-contre :



METHODOLOGIE

ANALYSE DOCUMENTAIRE

Pour mener à bien cette étude, une phase de recherche documentaire a d'abord permis d'identifier, analyser et synthétiser les éléments clés de l'industrie du plastique.

ENQUÊTE QUALITATIVE



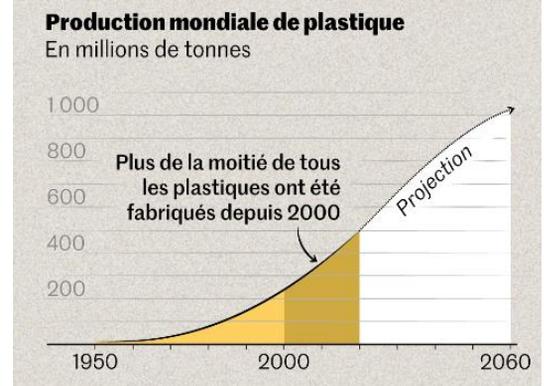
24 entretiens réalisés

Dont **13 entretiens d'experts** et **11 entretiens de professionnels** de la filière plastique

PRÉVISIONS DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION MONDIALE

CONTEXTE

Inventé à la fin du 19^e siècle, le plastique, pratique, facile à produire et peu coûteux, est omniprésent dans nos vies. Malgré les impacts environnementaux non négligeables qu'il engendre et les risques pour la santé qu'il peut générer, la production mondiale de plastique devrait tripler d'ici à 2060, selon les projections de l'OCDE et des Nations Unies. Dans cette perspective, la réglementation évolue pour encadrer au mieux la production, l'utilisation et la gestion de la fin de vie des plastiques, avec un focus particulier sur les plastiques à usage unique dont les déchets sont en augmentation constante d'année en année. La région des Pays de la Loire, 2^{ème} région française de la plasturgie, compte de nombreux acteurs du plastique qui se mettent en ordre de bataille pour se conformer à ces évolutions réglementaires.

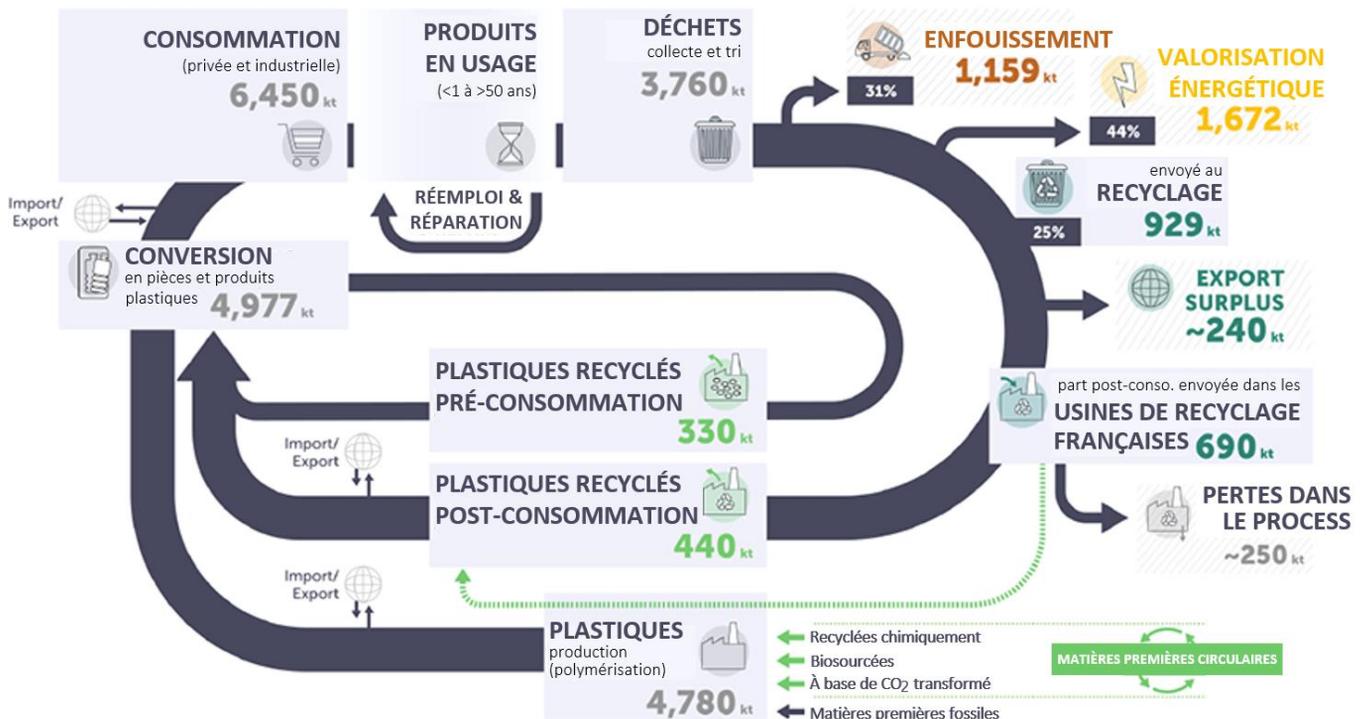


Source : OCDE (infographie : Le Monde)

CHAÎNE DE VALEUR ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES PLASTIQUES

À l'échelle européenne, le marché du plastique représentait plus de 405 milliards d'euros en 2021, selon l'association Plastics Europe. Durant cette même année, environ 57 millions de tonnes de plastiques auraient été produites sur le continent. Soit environ 15 % de la production mondiale (390 millions de tonnes). Les plastiques d'origine fossile constituent 88 % de la production en Europe, et environ 12 % de la production serait alors issue de sources dites « circulaires » (plastique recyclé ou biosourcé). En France, la loi AGEC vise à transformer l'économie linéaire de l'industrie plastique (produire – consommer – jeter) en une économie circulaire, en fixant des objectifs ambitieux tels que la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

CHAÎNE DE VALEUR DU PLASTIQUE EN FRANCE ET FLUX DE MATIERE (2020)



PLASTIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

DÉFINITION

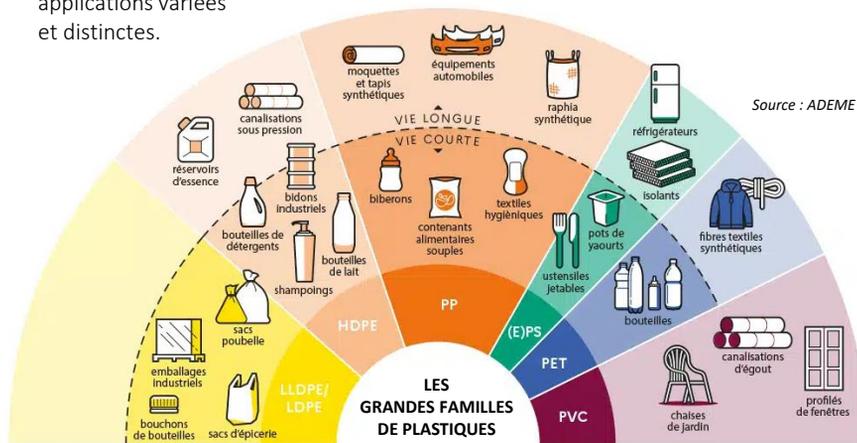
THERMOPLASTIQUES

Matières plastiques qui se ramollissent sous l'action de la chaleur et se durcissent en se refroidissant de manière réversible.

*C'est surtout le plastique à usage unique qui pose problème, et à ce propos, l'éducation du consommateur est très importante.**

UN MATÉRIAU, PLUSIEURS RÉSINES

L'appellation « plastique », quand elle est utilisée au singulier, trahit la diversité des polymères qui peuvent constituer ce matériau. Ceux-ci peuvent être regroupés en six familles (voir ci-dessous), qui présentent chacun des propriétés particulières (élasticité, densité, aptitude au contact alimentaire, etc.) et se destinent ainsi à des applications variées et distinctes.



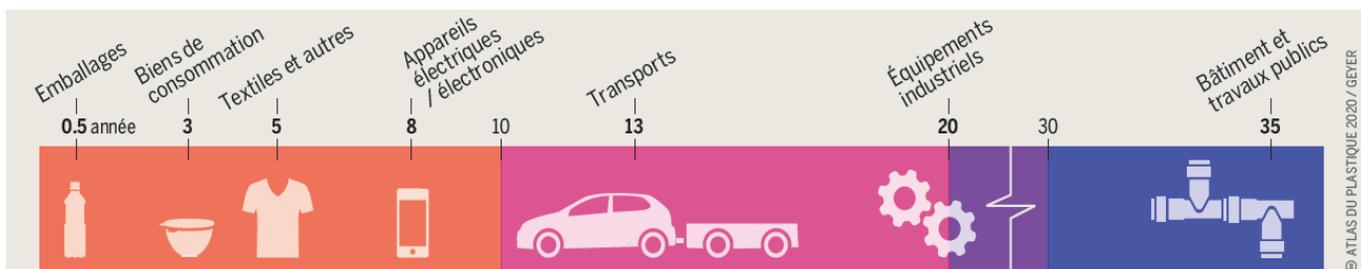
LA DURÉE DE VIE DES PLASTIQUES : UNE NOTION CLÉ

Lorsque l'on parle des plastiques, la question de leur durée de vie en tant que déchets est fréquemment évoquée. Cela se résume bien souvent à donner une estimation du temps que le déchet en question mettra à se dégrader dans l'environnement. En revanche, la durée de vie utile des produits en plastique avant qu'ils ne deviennent un déchet est plus rarement mentionnée, cette notion étant pourtant primordiale pour comprendre leurs impacts sur l'environnement. En effet, les emballages sont par exemple des produits plastiques à usage unique, qui ont par définition une durée de vie utile très courte de leur production jusqu'à leur fin de vie. A contrario, les pièces en plastique produites pour l'automobile ou encore pour le bâtiment ont une durée de vie utile beaucoup plus longue, jusqu'à 35 ans. L'ADEME estime ainsi qu'environ 40 % des produits en plastique sont jetés moins d'un mois après leur achat.

*Il faut bien différencier le plastique qui sert à fabriquer les menuiseries (PVC), qui sert sur un temps long avec une durée de vie minimale de 20 ans pour les logements sociaux par exemple, d'un plastique à usage unique qui est presque directement un déchet.**

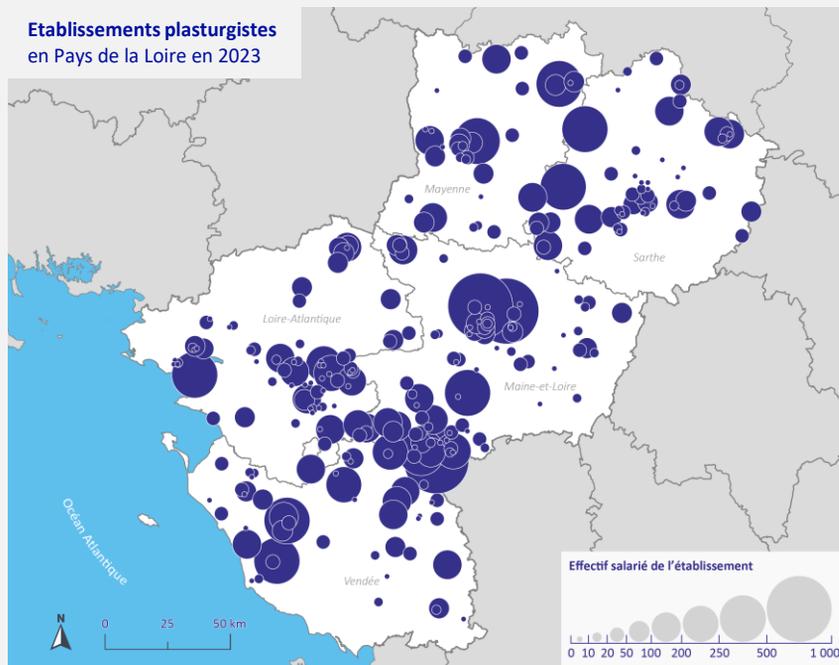
C'est la raison pour laquelle les plastiques à usage unique sont particulièrement réglementés, comme à l'échelle européenne avec la directive *Single-Use Plastics* (SUP). **Si en Pays de la Loire les emballages ne représentent pas le plus gros volume de matières transformées** (voir page suivante), ils n'en demeurent pas moins importants à considérer.

DURÉE DE VIE UTILE MOYENNE DE DIFFÉRENTS PRODUITS EN PLASTIQUE, PAR SECTEUR INDUSTRIEL ET EN ANNÉES



LE PLASTIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

Etablissements plasturgistes
en Pays de la Loire en 2023



Source : Analyse du Département Analyse & Prospective de Solutions&Co

Avec près de **300 établissements** répartis sur l'ensemble du territoire pour plus de **17 000 salariés**, la Région des Pays de la Loire est la **2^{ème} région française de la plasturgie**, après l'AURA et sa « Plastics Vallée » à Oyonnax.

Elle compte de nombreux pôles et réseaux de référence qui fédèrent ces acteurs, parmi lesquels :



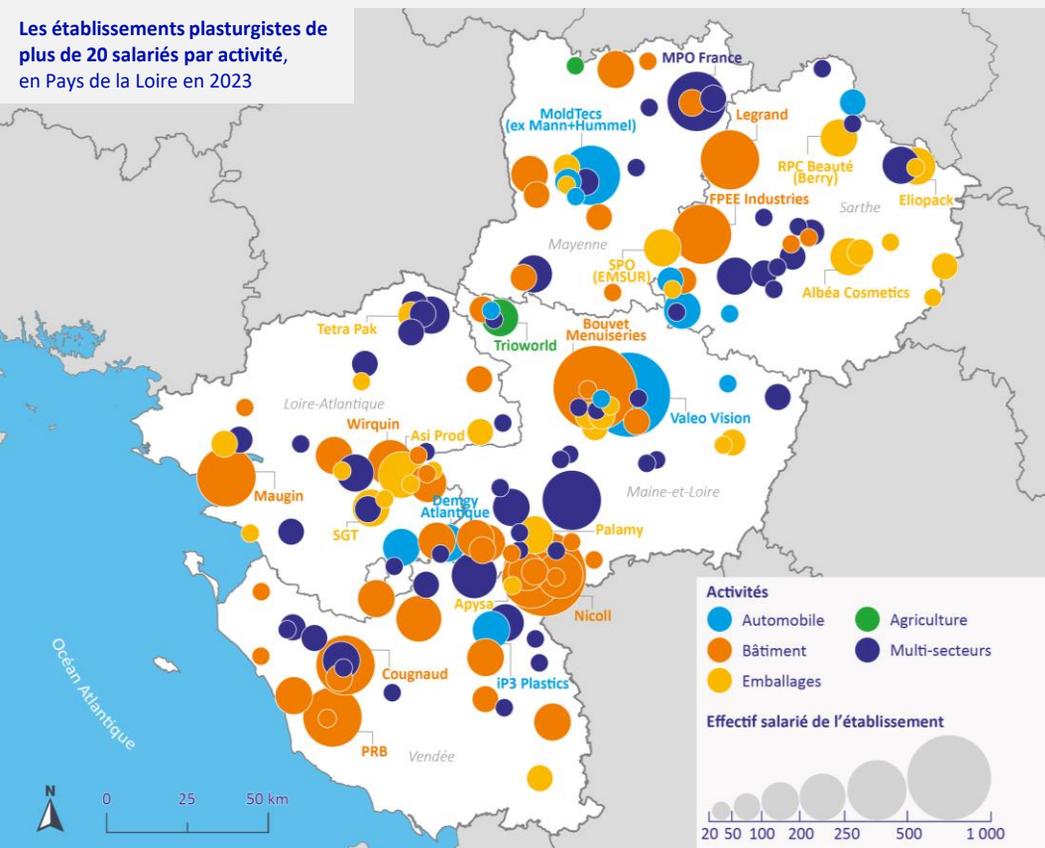
RÉPARTITION DES VOLUMES DE MATIÈRES PLASTIQUES TRANSFORMÉS PAR APPLICATION

La principale particularité de l'industrie du plastique en Pays de la Loire réside dans la part très importante de plastique transformé pour le marché du BTP (30%). Ceci peut notamment s'expliquer par le grand nombre de producteurs de menuiseries PVC présents en région ; 70% des menuisiers industriels français se trouveraient en Pays de la Loire, selon Menuiserie Avenir. Ainsi, alors que les emballages arrivent en France et dans le monde en première application du plastique transformé (44% du total), ils ne représenteraient que 15% en Pays de la Loire.



ETABLISSEMENTS PLASTURGISTES PAR ACTIVITÉ

Les établissements plasturgistes de plus de 20 salariés par activité, en Pays de la Loire en 2023



Source : Analyse du Département Analyse & Prospective de Solutions&Co

La région compte **157 établissements plasturgistes de plus de 20 salariés**, dont :

- 50 du bâtiment → 32 %
- 32 de l'emballage → 20 %
- 14 de l'automobile → 9 %
- 2 de l'agriculture → 1 %
- 59 multisectoriels → 38 %

> NOTE DE LECTURE

Sont ici considérés comme plasturgistes tous les acteurs des codes NAF de l'Insee inhérents à la plasturgie, ainsi que certains acteurs non répertoriés sous ces codes mais dont le métier consiste à transformer du plastique.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La prépondérance des plasturgistes du secteur du bâtiment est nette. Bien que répartis sur l'ensemble du territoire, on note une concentration marquée des menuisiers industriels dans le choletais, qui produisent par extrusion des profilés en PVC destinés à la fabrication des huisseries. L'extrusion étant une technique de transformation permettant de produire en flux continu, les volumes de plastique transformés chaque jour par ces acteurs sont particulièrement importants. Ceci contribue nettement à la première place du BTP dans la répartition des volumes de matière plastique transformés en région.

Les fabricants de systèmes d'évacuation et d'équipements sanitaires Nicoll et Wirquin sont au même titre d'importants producteurs en région. Tout comme le fabricant vendéen de matériaux pour le bâtiment PRB, qui prévoit de doubler sa capacité de production de polystyrène expansé sur son site de La Mothe-Achard, afin d'atteindre prochainement 65t par jour.

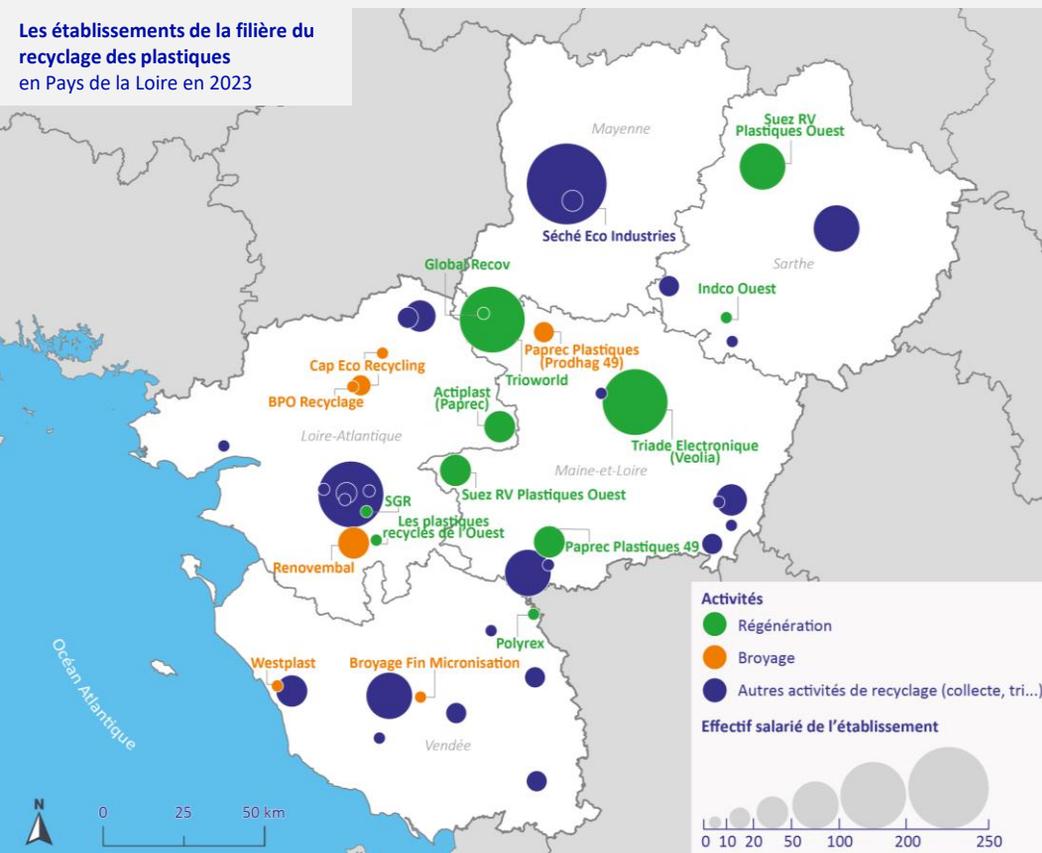
Les plasturgistes du secteur de l'emballage sont également bien représentés. Notamment pour l'industrie agroalimentaire, à l'instar du spécialiste des préformes de bouteilles SGT à Nantes ou encore du fabricant de bouchons Tetra Pak à Châteaubriant, qui a produit 5,2 milliards d'unités en 2022 et en annonce 10 milliards par an à partir de 2024 grâce à de récents investissements. Dans la Sarthe, les sociétés RPC Beauty, Albéa Cosmetics et Eliopack sont toutes trois spécialisées dans les emballages pour les marchés de la santé et de la cosmétique.

Valeo Vision à Ecoflant (Maine-et-Loire) ou encore MoldTecs à Louverné (Mayenne), où sont produites 100 000 pièces plastiques par jour (collecteurs d'admission d'air, réservoirs, etc.), sont **d'importants plasturgistes de l'industrie automobile.**

À Ombrée d'Anjou, Trioworld est un plasturgiste majeur pour l'agriculture, produisant sur ce site plus de 25 000t de film polyéthylène par an.

LES ACTEURS DU RECYCLAGE PLASTIQUE

Les établissements de la filière du recyclage des plastiques en Pays de la Loire en 2023



Source : Analyse du Département Analyse & Prospective de Solutions&Co

On recense sur le territoire :

11 régénérateurs,

notamment sur le marché du PVC, comme :

- **Paprec Plastiques 49**
(Trémentines, 49)
- **Suez RV Plastiques Ouest**
(Vernie, 72)
- **Polyrex**
(Treize-Vents, 85)

7 broyeurs,

dont certains positionnés sur des marchés de niche. À l'image du vendéen **Broyage Fin Micronisation** qui produit du plastique recyclé sous forme de poudre très fine, destinée entre autres aux activités de rotomoulage.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les régénérateurs sont particulièrement bien représentés en région. Derniers maillons de la chaîne de valeur du recyclage mécanique des plastiques, les régénérateurs valorisent les déchets plastiques en matière première secondaire « prête à l'emploi » pour les plasturgistes. La majeure partie d'entre eux opère sur le marché du recyclage du PVC, réputé particulièrement complexe. Cette spécialité régionale s'explique par le nombre important de plasturgistes pour le BTP présents sur le territoire, producteurs majeurs de PVC.

Cette expertise régionale donne lieu à des projets de **recyclage en boucle fermée**, à l'image du partenariat dans le Maine-et-Loire entre la menuiserie Bouvet à La Membrolle-sur-Longuenée et le régénérateur Paprec Plastiques 49 à Trémentines. Le géant du recyclage a récemment affirmé ses ambitions fortes sur ce marché du PVC recyclé en s'offrant la PME ligérienne Actiplast, spécialiste de la formulation de PVC. D'autres régénérateurs plus modestes, comme la PME familiale Polyrex en Vendée, trouvent leur place en parfaite complémentarité avec les géants du recyclage plastique.

À Ombree d'Anjou, le spécialiste du film plastique agricole Trioworld présente la particularité d'être à la fois plasturgiste et régénérateur, recyclant ainsi 9 000t de film polyéthylène par an. De la même façon, le plasturgiste ligérien SGT monte en puissance dans le recyclage avec une nouvelle unité de régénération de PET sur son site de Rezé. Un investissement de 15 millions d'euros, motivé notamment par la réglementation européenne, qui imposera un minimum de 25 % de plastique recyclé dans les bouteilles commercialisées dans l'UE en 2025.

À Orée-d'Anjou (Maine-et-Loire), Suez RV Plastiques Ouest a démarré l'extension de son usine de traitement et de recyclage des films agricoles afin de doubler sa capacité de production dès 2025. À terme, près de 30 000t de plastiques agricoles seront régénérées sur ce site.

ECONOMIE CIRCULAIRE : DES EXEMPLES EN REGION

PACK-SCORE : VERS UN RÉFÉRENTIEL NORMÉ ?

Fidel Fillaud, leader français de la distribution d'emballages dont le siège social est basé aux Sorinières (Loire-Atlantique), a mis en place le « Pack-Score ». S'inspirant du Nutri-Score, ce système de scoring attribue une note à chaque référence vendue, en fonction des caractéristiques de l'emballage et selon un large spectre de critères (matière, lieu de fabrication, recyclabilité, empreinte carbone, durée de vie de l'emballage, etc.). L'entreprise s'est récemment rapprochée de l'AFNOR dans l'optique de faire tendre ce système de notation vers une norme, et ainsi étendre son impact. Toujours en région et dans une démarche similaire, MBPack à Vaiges (Mayenne), un autre distributeur d'emballages, a adopté un système de note environnementale similaire sur son site internet.



À l'interface entre les plasturgistes et les entreprises utilisatrices de plastique, ces intermédiaires ont un important rôle à jouer dans la transition écologique des emballages plastiques, en orientant le choix des clients qui incitent eux-mêmes indirectement les fournisseurs à créer des emballages plus vertueux.

DES COUVERTS JETABLES AUX FOURCHETTES COMESTIBLES

En Vendée, Sodebo a mis au point début 2023 une fourchette comestible afin de remplacer les couverts en plastique qui ont été retirés de ses salades fin 2020, en réponse à la loi AGEC. Mal accueillie par les consommateurs, cette mesure a entraîné une chute des ventes de salades pour le groupe, qui a décidé de réagir en développant une fourchette comestible innovante comme alternative plus responsable.

LE BOIS COMME ALTERNATIVE AU PLASTIQUE

Dans une optique de réduire au maximum le plastique utilisé pour contenir et emballer ses plats cuisinés, Fleury Michon a choisi de miser sur les barquettes en bois en investissant 20 millions d'euros sur son site vendéen. Cet investissement important ne couvre pas seulement les frais de R&D et de matière première, mais permet surtout de financer les deux nouvelles lignes de production nécessaires pour acter ce changement. Car c'est tout le process de fabrication, cuisson et conditionnement que l'entreprise a dû revoir, dans une usine qui s'est développée au fil des décennies grâce au plastique et à ses avantages : faible coût, légèreté, conformité sanitaire, etc.



DEFIS POUR DEVELOPPER L'ECO. CIRCULAIRE (1/2)

SIX GRANDS TYPES DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Parmi les défis de la filière plastique pour développer l'économie circulaire, les acteurs interrogés ont mentionné les difficultés :

Techniques

- **Multiplicité des résines plastiques par produit** qui engendre des difficultés pour les recycleurs à traiter ces produits → fort besoin d'écoconception pour tendre vers le monomatère
- **Automatisation de la production** nécessaire pour réduire la pénibilité des salariés & optimiser la productivité (mais très coûteuse)
- Besoin de nouveaux outils de production pour **réduire l'impact carbone du plastique**

Réglementaires

- Difficultés à **identifier, comprendre et anticiper** les évolutions réglementaires
- **Réglementations différentes d'un pays à l'autre** qui peuvent déséquilibrer le marché
- **Autorisations d'implantation contraignantes en France** pour les recycleurs notamment (norme ICPE)
- IAA et santé : **problématiques sanitaires** strictes à respecter, auxquelles les alternatives au plastique peuvent difficilement répondre pour le moment → **utilisation de MPR très contrainte** pour ces applications

Economiques

- **Prix des MPR dépendant du prix des matières vierges** → demande de MPR très variable (opportunisme des clients) = risque pour les recycleurs et réticence des plasturgistes à utiliser davantage de MPR
- Plasturgistes : la **R&D** pour imaginer les emballages de demain est onéreuse et risquée, y compris pour les grands groupes
- Recyclage : **l'équipement nécessaire pour la régénération** (phase finale du recyclage) **représente des investissements importants**

*“ Pour anticiper la réglementation, il y a la double difficulté d'être au courant puis de la comprendre. * ”*

*“ Il y a sûrement des secteurs d'activité à aider en priorité, comme l'agroalimentaire et la santé, car les contraintes réglementaires sont fortes niveau hygiène notamment. * ”*

*“ Beaucoup de petites entreprises ne sont même pas au courant des réglementations et évolutions. * ”*

*“ Du vierge qui a fait 5000 kilomètres parce qu'il vient de l'autre bout du monde coûte moins cher que du recyclé, comment voulez-vous qu'on soit compétitifs ? * ”*

DEFIS POUR DEVELOPPER L'ECO. CIRCULAIRE (2/2)

SIX GRANDS TYPES DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Parmi les défis de la filière plastique pour développer l'économie circulaire, les acteurs interrogés ont mentionné les difficultés :



Humaines

- **Manque de connaissance générale à propos du plastique**, besoin de « démystification »
- **Cloisonnement au sein de la filière** → manque de communication des acteurs entre eux pour imaginer ensemble les solutions de demain
- **Lacunes** de formations, qui se font de plus en plus rare, ne permettant pas de former correctement les futurs talents



Attractivité

- **Plastique bashing** : déficit d'attractivité important → la filière n'attire plus
- **Grand public : beaucoup d'idées reçues** → méconnaissance de la filière et des atouts du plastique (qui ne sont pas toujours facilement substituables)
- **Qualité perçue** des produits à base de MPR très différente d'un marché à l'autre



Approvisionnement

- **Sécuriser les approvisionnements de MPR** → défi clé des recycleurs pour assurer aux plasturgistes une quantité de MPR disponible stable dans la durée
- Recycleurs : besoin de **gisements de meilleure qualité** (monomatériau) pour privilégier la régénération avant un éventuel enfouissement ou une valorisation énergétique

Il existe des connaissances, il faut que les transformateurs se les approprient, il faut faire le lien entre ces acteurs. Sinon, beaucoup de beaux projets restent à l'état de projet, ne sont pas industrialisés. Il faut animer cette filière !*

On est très favorables à faire visiter nos usines, pour montrer aux gens "Qu'est-ce que devient mon déchet ?"*

Le "plastique bashing" est une vraie cause des difficultés de recrutement. La plasturgie n'attire plus, a une mauvaise image : on crée, on fabrique des choses, mais ça ne plaît plus. Pourtant il y a de vraies perspectives d'évolution en plasturgie.*

La fluctuation des prix des MPR engendre beaucoup d'opportunisme chez les clients, qui ont besoin de fiabilité, de constance, de stabilité. Raisonner en circuit court permet en partie d'amortir ces fluctuations.*

GLOSSAIRE (1/2)

GÉNÉRAL

- **BIODÉGRADABLE** : propriété d'un matériau qui se dégrade sous l'action de micro-organismes.
- **BIOSOURCÉ** : se dit d'un produit fabriqué avec de la matière issue du vivant.
 - 💡 *Un produit biosourcé n'est pas nécessairement biodégradable.*
- **ECOCONCEPTION** : approche préventive qui consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services, afin de réduire les impacts environnementaux associés tout au long de leur cycle de vie.
- **EIC** : acronyme désignant les Emballages Industriels et Commerciaux.
- **EMBALLAGES** : désigne tout objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation.
 - 💡 *On distingue les emballages **primaires** (directement en contact avec le produit), **secondaires** (qui permettent de regrouper plusieurs articles) et **tertiaires** (qui permettent la manutention et le transport d'un ensemble de produits regroupés).*
- **EXTRUSION** : technique de transformation des matières plastiques permettant de fabriquer des objets longs (profilés, tuyaux, etc.) en continu grâce à une vis sans fin, à partir de granulés ou de poudres plastiques.
- **INJECTION** : technique de transformation des matières plastiques discontinue permettant d'obtenir en une seule opération des pièces finies de formes complexes, à l'aide d'une presse à injecter et d'un moule.
- **MONOMATIÈRE** : se dit d'un objet composé d'une seule matière, favorisant ainsi un potentiel recyclage enfin de vie.
- **PLASTURGIE** : transformation de matières premières plastiques pour l'obtention d'un produit fini, selon différentes techniques : injection, extrusion, rotomoulage, etc.

RÉGLEMENTATION

- **AGEC** : acronyme d'« Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire », cette loi française parue le 10 février 2020 fixe le cap de la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.
- **DÉCRET 3R** : décret d'application de la loi AGECE visant à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage des emballages en plastique à usage unique. Ce décret constitue la feuille de route stratégique de la France au regard des objectifs fixés par la loi AGECE.
 - ⚠️ *Le réemploi, qui consiste à utiliser de nouveau un produit pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu, ne doit pas être confondu avec le recyclage, qui implique quant à lui la fabrication d'un nouvel objet à partir de la matière première d'un déchet. Ainsi, un produit réemployé n'est pas passé par le statut de déchet.*
- **REP** : acronyme de Responsabilité Elargie des Producteurs, ce dispositif relevant du principe « pollueur-payeur » implique que chaque acteur économique est responsable de l'ensemble du cycle du vie des produits qu'il met sur le marché. Organisée par filière, la REP est mise en œuvre à travers différents éco-organismes agréés.
- **SUP** : acronyme de *Single-Use Plastics*, directive européenne relative aux plastiques à usage unique.

GLOSSAIRE (2/2) & POINTS D'ATTENTION

TECHNIQUES DE RECYCLAGE

- **BROYAGE** : procédé de fragmentation des plastiques en vue de leur valorisation.
- **MICRONISATION** : technique de broyage des matières plastiques (notamment le PVC) jusqu'à l'obtention d'une poudre extrêmement fine, constituée de particules de l'ordre du micromètre.



La micronisation est une méthode de broyage très spécifique, permettant de préparer les matières plastiques pour des opérations particulière de type rotomoulage (moulage par rotation) ou encore enduction (dépôt d'une couche de plastique protectrice sur un objet).

- **MPR** : acronyme désignant les Matières Premières de Recyclage plastique (ou également plus simplement les Matières Plastiques Recyclées).
- **RECYCLAGE** : opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Le recyclage constitue donc à la fois un mode de traitement de déchets et un mode de production de ressources.



Concernant les plastiques, on distingue deux types de recyclage : le recyclage mécanique, procédé traditionnel qui consiste en la transformation de déchets à l'aide d'une machine, et le recyclage chimique, qui désigne toutes les technologies permettant de reconvertir les plastiques en substances chimiques.

- **RÉGÉNÉRATION** : opération de recyclage consistant à broyer, fondre puis extruder les déchets plastiques afin d'obtenir une matière première secondaire sous forme de granulés.

POINTS D'ATTENTION pour la bonne compréhension de l'étude

CONFUSIONS SÉMANTIQUES

Les confusions sémantiques, courantes dans l'univers du plastique, desservent la bonne compréhension du sujet et accentuent les problèmes de communication entre acteurs. Il est important de bien employer ces termes techniques, parfois utilisés à mauvais escient par les acteurs de la filière plastique eux-mêmes.

CATÉGORISATION DES ACTEURS

Les acteurs de la filière plastique sont souvent catégorisés par grande famille (plasturgistes, recycleurs, etc.), or il convient de noter que nombre d'entre eux combinent en réalité plusieurs métiers qui vont au-delà du statut qui leur est attribué. Ainsi, certaines entreprises utilisatrices ont intégré la compétence plasturgie, tout comme certains plasturgistes sont également recycleurs, etc.

CLOISONNEMENT DES PROBLÉMATIQUES

Les problématiques qui relèvent de certains secteurs d'activité s'étendent parfois au-delà de ce strict secteur. Ainsi, les problématiques liées aux emballages plastiques ne sont par exemple pas exclusivement valables pour la filière « emballages », mais également pour la filière du BTP qui utilise par exemple de nombreux emballages pour la livraison des fenêtres PVC sur chantiers, ou encore pour la filière de la logistique qui consomme notamment d'importants volumes d'emballages secondaires et tertiaires.



Cette étude a été réalisée en 2023 pour le compte de la Région des Pays de la Loire, par son agence de développement économique Solutions&co.

Pour toute question, veuillez contacter
Louis ARNAUD, chargé d'études économiques :

✉ l.arnaud@solutions-eco.fr

solutions&co
L'agence de développement économique



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

Document réalisé par Solutions&co, l'agence de développement économique de la
Région des Pays de la Loire.

Contact : 02 40 89 89 89 - paysdelaloire-eco@solutions-eco.fr